

LES NOUVELLES

DU PAYS

Informers pour apporter des solutions

Editorial

Le Cameroun
à l'épreuve
des attentes
annoncées

Page 2

General Bank of Cameroon

Les premiers coups d'une banque sous contrôle public

À peine reprise par l'État, la nouvelle General Bank of Cameroon se retrouve au cœur de vives interrogations sur sa gouvernance. Tentative d'élargissement du pouvoir de signature, dossiers de financement controversés et soupçons de favoritisme : les premières décisions de la nouvelle direction suscitent des remous au sein de l'établissement.

Page 3



Litige foncier CUD / Collectivité de Nkolmbong

Les enjeux financiers au coeur de la bataille judiciaire

Dix-sept ans après l'ouverture du contentieux entre la Communauté urbaine de Douala et la Collectivité villageoise de Nkolmbong, le dossier connaît un nouveau rebondissement. Entre annulation d'un décret, nullité d'un titre foncier, nouveaux recours et décisions judiciaires contradictoires, la bataille autour de ces terres de Douala 3ème se poursuit, avec en toile de fond les intérêts liés à un bail emphytéotique conclu avec une entreprise chinoise. Pp. 5, 6 & 7



Editorial

Le Cameroun à l'épreuve des attentes annoncées

Par Victor NDOKI

Il est des attentes qui nourrissent l'espoir et d'autres qui finissent par installer le doute. Au Cameroun, l'attente autour de plusieurs décisions annoncées au sommet de l'État commence à prendre une dimension politique et économique qui dépasse la simple curiosité sur les noms des futurs promus.

Remaniement ministériel, renouvellement à la tête de certaines entreprises publiques dans une perspective de rajeunissement des équipes dirigeantes, nomination du vice-président de la République : autant d'échéances qui ont suscité des attentes considérables.

À ces attentes s'ajoute le mystère entourant le "court" séjour privé du Chef de l'État en Europe, dont la durée alimente les interrogations. Il ne saurait être question de mettre en cause le droit à la vie privée du président de la République. Mais lorsqu'une absence se prolonge dans un contexte où le pays attend plusieurs décisions majeures, le silence devient inévitablement un sujet politique.

Le Cameroun n'est pas un État sans institutions. Elles existent et continuent de fonctionner. L'administration travaille, les services publics sont assurés et les mécanismes constitutionnels demeurent en place.

Mais la solidité d'un État ne se mesure pas seulement à sa capacité à fonctionner. Elle se mesure aussi à sa capacité à donner de la visibilité à son avenir.

Or, lorsque les décisions annoncées tardent à se concrétiser, l'espace public se remplit de listes officieuses, de noms supposés, de scénarios contradictoires et de commentaires de toutes sortes. La rumeur finit alors par occuper l'espace laissé vacant par la communication officielle.

C'est là que réside le véritable danger : lorsque les citoyens et les acteurs économiques ne savent plus ce qui relève de la décision, de l'annonce, de l'attente ou de la simple spéculation, la confiance commence à s'effriter. Cette situation n'est pas sans conséquence sur le climat des affaires.

Les investisseurs, particulièrement ceux qui observent le Cameroun sur le moyen et le long terme, ne regardent pas seulement les indicateurs économiques. Ils scrutent également la stabilité des institutions, la lisibilité des politiques publiques et la capacité du gouvernement à se renouveler.

Les nominations annoncées avaient justement fait naître l'espoir d'une nouvelle dynamique : de nouveaux profils, de nouvelles méthodes, d'avantage d'efficacité et, surtout, une rupture avec certaines vieilles habitudes administratives qui, à force de se reproduire, installent la routine.

Le risque aujourd'hui est que l'attente prolongée transforme cet espoir de renouvellement en impatience. Le changement ne produit son effet que lorsqu'il devient visible.



Annoncer une nouvelle dynamique sans lui donner rapidement des visages, des responsabilités et des objectifs peut finir par entretenir l'impression inverse : celle d'un système qui se renouvelle dans les discours mais demeure immobile dans ses pratiques.

La question n'est finalement pas seulement de savoir qui sera ministre, directeur général ou vice-président. Elle est de savoir si ces nominations permettront réellement au Cameroun d'ouvrir un nouveau cycle de gouvernance. Le rajeunissement n'a de sens que s'il s'accompagne d'un renouvellement des méthodes. Il faut des responsables capables de décider, de produire des résultats, d'assumer leurs responsabilités et de rendre compte de leur action. Autrement, changer les visages ne ferait que prolonger les mêmes mécanismes.

C'est ici que se trouve l'une des grandes leçons de l'histoire politique : le pouvoir qui s'installe trop

longtemps dans les mêmes habitudes finit par confondre stabilité et immobilisme. Or un pays peut continuer à fonctionner tout en s'enfonçant progressivement dans la routine. La stabilité est nécessaire. La routine, elle, est dangereuse. Le moment appelle donc moins aux conjectures qu'à la clarification.

Le Chef de l'État dispose de ses prérogatives et du calendrier de ses décisions. Mais le pays, lui, a besoin de visibilité. Les citoyens veulent savoir quelle direction prend la gouvernance. Les administrations ont besoin de leadership. Les entreprises attendent des orientations. Les investisseurs recherchent des signaux de confiance.

Le Cameroun gagnerait ainsi à transformer cette période d'attente en une occasion de réaffirmer la force de ses institutions : communiquer davantage, expliquer les grandes décisions, donner des perspectives et surtout faire en sorte que les changements annoncés ne restent pas éternellement suspendus entre l'espoir et la rumeur. Car le véritable enjeu n'est pas la vitesse d'une nomination. Il est dans le message que cette nomination envoie au pays et au monde.

Un message de continuité peut rassurer. Un message de renouvellement peut relancer la confiance. Un message d'immobilisme, en revanche, peut conforter ceux qui pensent que les vieilles habitudes ont encore de beaux jours devant elles.

Le Cameroun est donc à l'épreuve de ses propres attentes. Il ne suffit plus d'annoncer le changement. Il faut maintenant l'incarner, le rendre lisible et lui donner une direction.

Car une République peut fonctionner dans l'attente. Mais une économie, elle, a besoin de visibilité. Et un peuple, de confiance.

LES NOUVELLES

DU PAYS

Informer pour apporter des solutions

B.P. 15.579 Douala

Tél. : (237) 674.77.97.97 / 694.77.77.86

E-mail : j-lesnouvellesdupays@yahoo.fr

Site web : www.j-lesnouvellesdupays.com

Directeur de la Publication

Victor NDOKI

e-mail : vndoki@yahoo.fr

Assisté de

Sylviane EPOSSI

Conseiller à la Direction

Dominik FOPOUSSI

Rédacteur-en-chef

Etienne PENDA

Chef Desk Yaoundé

Josselin NGANDONGO

(Cell. 694.17.54.02)

Assistant administratif

Aurelien NTAMACK

Relations publiques

Arlette Messina Mvondo

Grand Reporter

Ive TSOPGUE

(Cell. 697.28.00.09)

Rédaction

Etienne PENDA

Henri MEKANA

Henri Donatien AYANG

Alex BEMA

Flaubert KAMGA

Jean-Jacques ONANA

Reportage / Infographie

Roudolphe EYAMBE

Archives et Documentation

Jacques TIATY

Impression

LE LOCALIER, YAOUNDÉ (699.39.81.01)

Distribution

Les Nouvelles du Pays / e-kiosque

■ General Bank of Cameroon

Les premiers couacs d'une banque sous contrôle public

Présentée comme un acte majeur de reconquête de la souveraineté financière, la reprise de Société Générale Cameroun par l'État ouvre déjà un débat sur la gouvernance de la nouvelle General Bank of Cameroon. Des accusations de concentration du pouvoir, de favoritisme dans l'octroi des financements et de fragilisation des mécanismes de contrôle appellent des clarifications.

Le pari était présenté comme historique. Le 12 mai 2026, l'État camerounais acquiert 58,08 % des parts de Société Générale Cameroun pour un montant global de 129 milliards de francs CFA TTC. Avec cette opération, sa participation dans le capital de la banque atteint 83,68 %, contre 16,32 % pour Sanlam Allianz. Une prise de contrôle qui devait consacrer une nouvelle étape dans la politique de souveraineté financière du pays.

Mais quelques mois seulement après cette opération, les interrogations se multiplient autour de la gouvernance de la nouvelle General Bank of Cameroon. Le premier Conseil d'administration, tenu le 15 juillet 2026 à Yaoundé, devait pourtant poser les bases d'une transition ordonnée, sous la surveillance des instances de régulation bancaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), notamment la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

La confirmation de Victor Noumoué au poste de directeur général devait donner corps à cette nouvelle gouvernance. Or, selon des informations et griefs rapportés dans le milieu bancaire, les premières décisions de la nouvelle direction auraient rapidement suscité des réserves au sein du Conseil d'administration.

Une question de gouvernance au cœur des tensions

Au centre des controverses figure notamment une demande attribuée au directeur général portant sur l'instauration d'un droit de signature pouvant atteindre 15 milliards de francs CFA. Une telle délégation, si elle était effectivement envisagée dans ces termes, aurait considérablement accru la marge de décision individuelle du directeur général sur des engagements



financiers particulièrement importants.

Le Conseil d'administration aurait finalement opposé des garde-fous à cette initiative, réaffirmant ainsi le principe d'une gouvernance collégiale et le rôle des organes de contrôle dans la gestion d'un établissement dont les ressources proviennent largement de l'épargne des particuliers et des entreprises.

Au-delà du montant en lui-même, c'est donc la philosophie de gouvernance qui se trouve interrogée. Dans une banque désormais contrôlée par l'État, l'équilibre entre l'autonomie du management, les responsabilités du Conseil d'administration et les exigences prudentielles constitue un enjeu déterminant.

Des financements qui suscitent des interrogations

Les critiques portent également sur certains dossiers de financement qui auraient bénéficié d'une attention prioritaire de la nouvelle direction. Des entreprises telles que Green Oil, dirigée par Guillaume Mbakam Chougha, ou Africa Petroleum S.A. sont notamment citées parmi les bénéficiaires potentiels de ces orientations.

Le dossier des Laboratoires Biopharma, fondés par Francis

Nana Djomou, concentre particulièrement les interrogations. Selon les éléments avancés par les détracteurs de la direction, l'entreprise, confrontée à une situation financière difficile, aurait fait l'objet d'une proposition de financement de 2 milliards de francs CFA.

Une telle opération, si elle était confirmée, devrait naturellement être examinée à l'aune des règles prudentielles applicables aux établissements de crédit. La question n'est pas de savoir à quelle communauté appartiennent les promoteurs concernés, mais de déterminer si les financements accordés ou envisagés répondent aux mêmes critères de solvabilité, de rentabilité, de garanties et de maîtrise du risque que ceux appliqués à l'ensemble des clients de la banque.

Car l'argent confié à une banque n'est pas une ressource ordinaire. Il s'agit de l'épargne des citoyens, des entreprises et des institutions. Sa mobilisation impose donc une discipline rigoureuse et une traçabilité irréprochable.

Le spectre du favoritisme

C'est précisément sur ce terrain que se cristallisent les accusations les plus sensibles. Certains observateurs dénon-

cent ce qu'ils présentent comme une logique de favoritisme fondée sur les réseaux d'affinités et les appartenances communautaires.

De telles accusations, particulièrement graves dans un pays marqué par une forte diversité sociologique, nécessitent toutefois des éléments objectifs et vérifiables. La sélection des bénéficiaires d'un crédit bancaire doit pouvoir être justifiée par des critères économiques, financiers et prudentiels clairement établis, indépendamment de l'origine régionale ou communautaire des promoteurs.

L'enjeu dépasse ainsi les personnes mises en cause. Il touche directement à la crédibilité d'un établissement appelé à gérer une part importante de l'épargne nationale.

Les réseaux d'influence sous surveillance

D'autres interrogations concernent les conditions ayant entouré l'ascension de Victor Noumoué à la direction générale. Des liens d'amitié et d'anciens rapports scolaires avec Hervé Manfouo Fouotsa, haut fonctionnaire en fonction à la Présidence de la République et appelé à siéger dans différents conseils d'administration, sont évoqués par les détracteurs de la nouvelle direction.

Là encore, l'existence de relations personnelles ne saurait, à elle seule, établir une quelconque irrégularité. Mais dans une entreprise bancaire devenue majoritairement publique, la perception d'une proximité entre responsables peut suffire à alimenter les soupçons lorsque les décisions prises dans la foulée apparaissent contestables.

D'où la nécessité d'une gouvernance particulièrement transparente, capable de dissiper tout soupçon de conflit d'intérêts et de garantir que les décisions répondent exclusi-

vement à l'intérêt de l'établissement.

La souveraineté financière à l'épreuve des actes

La reprise de Société Générale Cameroun devait marquer le passage d'une banque contrôlée par un groupe international à un établissement placé sous la majorité du capital public. Cette transformation ne peut cependant produire les effets escomptés que si elle s'accompagne d'exigences renforcées en matière de gouvernance, de transparence et de gestion des risques.

Le débat qui s'installe autour de la General Bank of Cameroon constitue donc un premier test grandeur nature. Le contrôle public du capital ne garantit pas, à lui seul, la souveraineté financière. Celle-ci repose aussi sur la solidité des mécanismes de contrôle, l'indépendance des organes de gouvernance et la capacité à protéger l'épargne contre toute décision dictée par des considérations étrangères aux intérêts de la banque.

Le Conseil d'administration, qui aurait déjà marqué des limites à certaines initiatives de la direction générale, dispose à cet égard d'un rôle central. Il lui appartient de veiller à ce que la nouvelle banque ne s'éloigne pas de sa vocation première : financer l'économie dans le respect des règles prudentielles et servir l'ensemble des acteurs économiques.

Car le véritable enjeu de cette transition ne se résume pas à savoir qui détient le capital. Il est de déterminer si la General Bank of Cameroon saura transformer cette prise de contrôle publique en un instrument crédible de développement, sans céder aux vieux travers de la gabegie, des passe-droits ou des réseaux d'influence.

Victor NDOKI

■ Stationnement dangereux

Jean Ernest Ngallè Bibéhè durcit le ton après le drame de Nomale

Seize morts, 42 blessés et 61 véhicules identifiés comme des dangers potentiels : le ministre des Transports, Jean-Ernest Masséna Ngallè Bibéhè, lance une nouvelle offensive contre les stationnements irréguliers et dangereux sur les principaux axes routiers du pays. Du 17 août au 30 septembre 2026, les opérations d'enlèvement des obstacles seront intensifiées, avec des sanctions administratives et, au besoin, judiciaires contre les contrevenants.

Le drame survenu le 14 août 2026 sur l'axe Yaoundé-Bafoussam, au lieu-dit Nomale, vient de provoquer un nouveau tour de vis des pouvoirs publics. L'accident, impliquant un bus de la compagnie Mangwa Boy et un ensemble de véhicules articulés mal stationnés sur la chaussée, a fait 16 morts, dont le conducteur du bus, et 42 blessés. Un bilan particulièrement lourd qui, selon le ministre des Transports, illustre une fois de plus les conséquences dramatiques des comportements à risque sur les routes camerounaises.

Dans deux communiqués publiés le 14 août 2026 à la suite de cet accident, Jean-Ernest Masséna Ngallè Bibéhè dresse un constat sans concession. La première phase de la campagne spéciale de contrôle et de répression des infractions à la circulation routière, lancée le 25 juin dernier, a en effet mis en évidence l'ampleur du phénomène du stationnement dangereux ou abusif des véhicules de transport de marchandises diverses ou dangereuses.

35 accidents recensés depuis juin

Les chiffres avancés par le ministre donnent la mesure de la situation. Depuis le 1er juin 2026, 35 accidents de la circulation liés à ce phénomène ont été recensés. Le dernier en date, celui de Nomale, apparaît ainsi comme l'illustration la plus tragique d'une pratique qui continue de mettre en péril la vie des usagers.

Les missions de reconnaissance conduites par les équipes de la Brigade mobile de prévention routière ont, de leur côté, permis d'identifier 61 véhicules présentant des dangers potentiels sur



trois grands corridors routiers. L'axe Yaoundé-Douala concentre 27 de ces véhicules, contre 19 sur Yaoundé-Bafoussam et 15 sur Yaoundé-Bertoua.

Face à cette réalité, le ministre entend passer d'une logique de contrôle à une action beaucoup plus coercitive. «Tout véhicule irrégulièrement ou dangereusement stationné sur la chaussée ou ses abords sera systématiquement dégagé», prévient en substance Jean-Ernest Masséna Ngallè Bibéhè, qui annonce également des sanctions administratives contre les propriétaires et/ou conducteurs, sans exclure d'éventuelles poursuites judiciaires.

Le drame de Nomale comme électrochoc

L'accident du 14 août donne une résonance particulière à cette décision. Les premières constatations font apparaître une accumulation de facteurs de risque. Selon le ministre des Transports, le bus impliqué ne disposait pas du dispositif de sécurité et de surveillance homologué. Son conducteur aurait, en outre, été en excès de vitesse et en état de somnolence.

En face, l'ensemble de véhicules articulés appartenant

à M. Tata Emmanuel était, selon les constatations communiquées par le ministère, mal stationné sur la chaussée et présentait une surcharge débordante. Le propriétaire est par ailleurs présenté comme s'étant rendu coupable d'exercice illégal de la profession de transporteur routier.

Cette conjonction de manquements aura été fatale. Le bus a percuté les véhicules articulés immobilisés sur la chaussée, transformant un stationnement dangereux en piège mortel pour les passagers.

Mangwa Boy sous sanctions

Tirant immédiatement les conséquences administratives de ces premières constatations, le ministre des Transports a décidé de suspendre les licences d'exploitation de transport de deuxième catégorie n° 20134-SSDT-MINT-DDT-OU001 et n° 47240-SSDT-MINT-DTR-CE004 de la société Mangwa Boy Company Limited. L'ensemble des véhicules exploités sous ces licences est frappé d'une immobilisation immédiate.

Jean-Ernest Masséna Ngallè Bibéhè a également ordonné un audit de la conformité technico-administrative

de la compagnie, afin de vérifier le respect des exigences réglementaires applicables à son activité.

À l'encontre de M. Tata Emmanuel, le ministre a décidé le retrait de la licence de transport de troisième catégorie n° AUT238-SSDT-MINT-DTR-CE008, assorti de l'immobilisation immédiate des véhicules exploités sous cette licence. Le permis de conduire du conducteur des véhicules concernés est suspendu pour une durée d'un an. S'y ajoute une amende de 5 millions de FCFA à verser au Trésor public pour exercice illégal de la profession de transporteur routier.

Une opération coup de poing jusqu'au 30 septembre

Ces premières sanctions s'inscrivent dans une offensive plus large. Dans l'attente de nouvelles mesures actuellement en cours de finalisation pour renforcer la lutte contre les accidents impliquant notamment les bus, les camions et les véhicules citernes, le ministre a prescrit l'intensification des opérations répressives d'enlèvement des obstacles.

La campagne se déroulera du 17 août au 30 septembre

2026, une période particulièrement sensible qui coïncide avec le retour massif des vacanciers et la préparation de la rentrée scolaire.

Le ministre prévient : aucune tolérance ne sera accordée aux véhicules qui constituent des obstacles ou des dangers pour la circulation. Toute infraction constatée au cours de cette phase de la campagne sera systématiquement sanctionnée.

Jean-Ernest Masséna Ngallè Bibéhè rappelle également les obligations qui incombent aux conducteurs en cas de panne ou d'immobilisation. Ceux-ci doivent prendre les mesures de signalisation appropriées et mettre en œuvre «toutes les dispositions nécessaires» pour faire enlever immédiatement le véhicule de la voie publique.

À travers cette nouvelle offensive, le ministère des Transports veut ainsi s'attaquer à l'un des maillons les plus dangereux de la chaîne de sécurité routière : les véhicules immobilisés ou stationnés sans précaution sur les axes de grande circulation. Après le lourd bilan de Nomale, le message du gouvernement se veut désormais sans ambiguïté : sur les routes, l'immobilisation d'un véhicule ne doit jamais devenir une condamnation à mort pour les autres usagers.

Dans ce contexte douloureux, le ministre des Transports a adressé aux familles endeuillées les condoléances du gouvernement de la République, auxquelles il a associé les siennes propres, tout en appelant l'ensemble des usagers à davantage de vigilance et de responsabilité en cette période de forte mobilité.

Alex MBEMA

■ Litige foncier CUD / Collectivité villageoise de Nkolmbong

Le feuillet foncier qui se prolonge sur fond d'enjeux financiers

Dix-sept ans après l'ouverture du contentieux entre la Communauté urbaine de Douala et la Collectivité villageoise de Nkolmbong, le dossier connaît un nouveau rebondissement. Entre annulation d'un décret, nullité d'un titre foncier, nouveaux recours et décisions judiciaires contradictoires, la bataille autour de ces terres de Douala IIIe se poursuit, avec en toile de fond les intérêts liés à un bail emphytéotique conclu avec une entreprise chinoise.



Le conflit foncier opposant la Communauté urbaine de Douala (CUD) à la Collectivité villageoise de Nkolmbong n'en finit décidément pas de rebondir. Près de deux décennies après les premières contestations judiciaires, le dossier demeure au cœur d'une bataille juridique dont les derniers épisodes ont ravivé les interrogations sur l'origine des droits revendiqués par chacune des parties.

Pour comprendre les ressorts de ce bras de fer, il faut remonter à 2005. À cette époque, Edouard Etonde Ekotto, alors Délégué du

Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala, se prévaut de deux décrets attribués au Premier ministre Peter Mafany Musonge et supposément signés le 8 juillet 2002. Ces actes portent, selon les éléments versés au dossier, incorporation au domaine privé de l'État puis cession à la CUD d'un terrain d'une superficie de 198 hectares, 83 ares et 7 centiares situé à Nkolmbong, dans l'arrondissement de Douala IIIe.

L'objectif affiché est alors d'y aménager un lotissement communal destiné au recasement. Sur cette base, la

Communauté urbaine obtient l'immatriculation d'une partie du terrain, soit plus de 65 hectares, sous le titre foncier n°34947/W.

De l'immatriculation au contentieux judiciaire

La Collectivité villageoise de Nkolmbong conteste rapidement cette opération. Elle estime que les terres concernées constituent son patrimoine foncier, y étant établie depuis des lustres, et considère leur soustraction comme irrégulière, notamment au regard de la caducité de la déclaration d'utili-



lité publique invoquée dans le dossier.

En 2009, la contestation prend officiellement la voie ju-

■ Litige foncier CUD / Collectivité villageoise de Nkolmbong

Les enjeux financiers au coeur de la bataille judiciaire

diciaire. Depuis, les deux parties se livrent à un long affrontement devant les juridictions, marqué par plusieurs décisions favorables à la collectivité villageoise.

Le premier tournant majeur intervient le 22 janvier 2014. La Chambre administrative de la Cour suprême annule le décret n°2002/1092/PM qui avait servi de fondement à l'établissement du titre foncier n°34947/W au profit de la CUD.

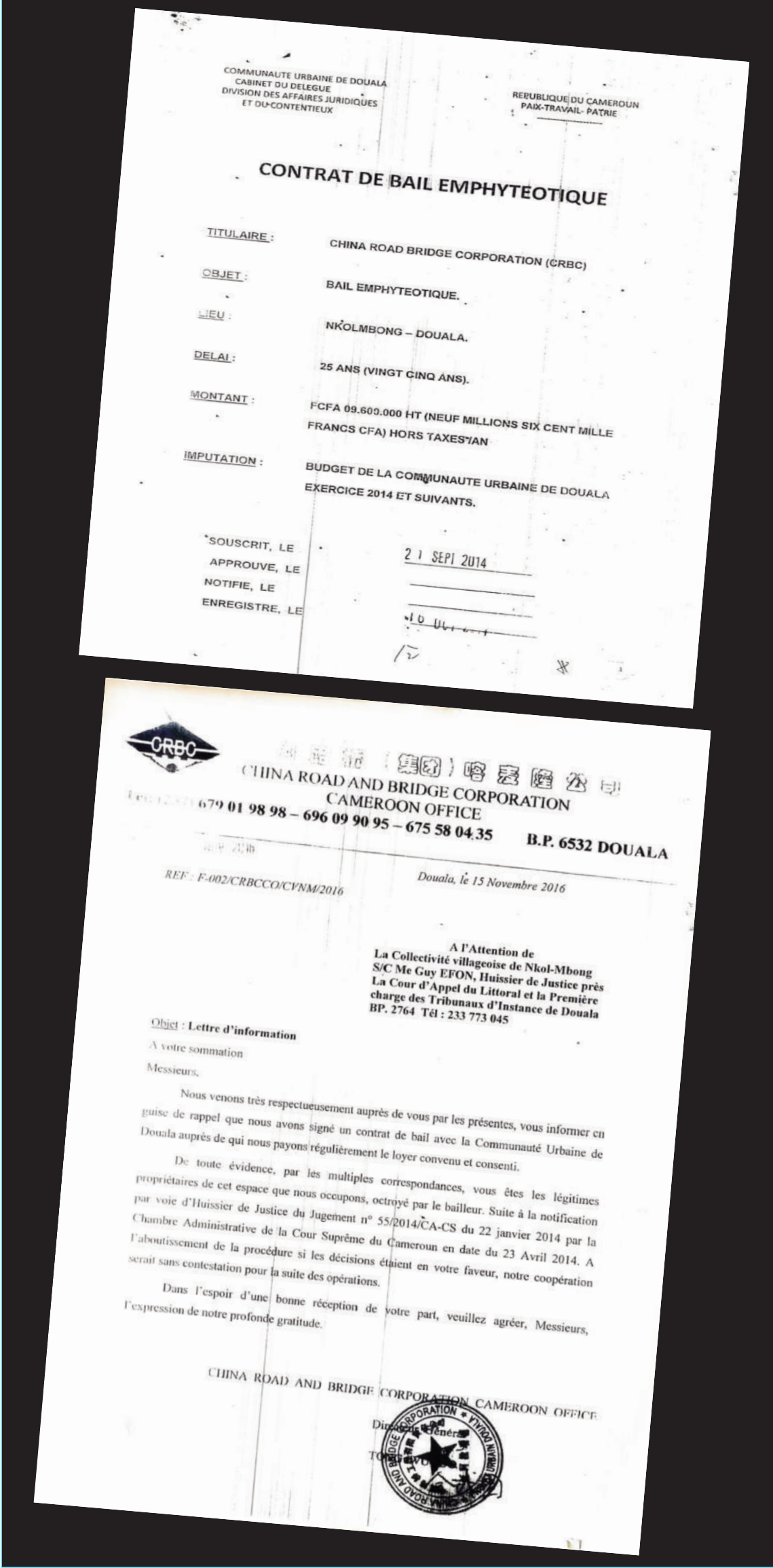
Six ans plus tard, le 17 septembre 2020, le Tribunal administratif du Littoral, saisi par la Collectivité villageoise de Nkolmbong, constate la nullité d'ordre public de ce même titre foncier. Aucun pourvoi n'ayant été introduit contre cette décision, un certificat de non-pourvoi est délivré le 1er décembre 2020, conférant à cette décision un caractère définitif selon la collectivité.

Cette succession de décisions conduit les représentants de Nkolmbong à entreprendre des démarches pour sécuriser les parcelles qu'ils estiment relever de leur patrimoine. Une tâche d'autant plus complexe que le titre foncier n°34947/W avait, entre-temps, fait l'objet de plusieurs morcellements.

La bataille judiciaire repart de plus belle

L'affaire aurait pu sembler toucher à son terme. Elle va pourtant connaître un nouveau chapitre avec l'intervention de la CUD sous l'administration de l'actuel Maire de la Ville de Douala, Roger Mbassa Ndine.

Le 30 septembre 2021, la Communauté urbaine introduit une tierce opposition contre la décision du Tribunal administratif du Littoral ayant constaté la nullité d'ordre public du titre foncier n°34947/W.



Un autre recours est engagé le 9 mars 2023 contre une décision du ministère des Domaines prescrivant l'immatriculation d'une parcelle de trois hectares au profit de

la Collectivité villageoise de Nkolmbong. Le 18 avril 2024, le Tribunal administratif du Littoral déclare ce recours irrecevable.

Parallèlement, la procédure engagée en 2021 se poursuit. L'instruction est clôturée par ordonnance le 22 novembre 2024.

Mais le dossier connaît un nouvel épisode le 25 juin 2025. Le juge des requêtes du Tribunal de première instance de Douala-Ndokoti accorde à la CUD une prénotation judiciaire sur le titre foncier n°19748/W, d'une superficie de 3 hectares, 43 ares et 18 centiares, établi entre-temps au profit de la Collectivité villageoise de Nkolmbong. Cette mesure intervient alors que des procédures relatives au sursis à exécution et à l'annulation de certains actes sont encore pendantes devant le Tribunal administratif du Littoral.

Le coup de théâtre du 26 mars 2026

Le feuilleton prend une nouvelle dimension le 26 février 2026, jour initialement retenu pour le délibéré du recours introduit par la CUD en 2021.

Alors que l'instruction avait été officiellement clôturée depuis novembre 2024, le représentant de la Communauté urbaine produit dans la procédure des photocopies des deux décrets présentés comme ayant servi de fondement à l'établissement du titre foncier n°34947/W.

La Collectivité villageoise de Nkolmbong conteste cette production tardive, estimant qu'elle intervient après la clôture de l'instruction. Selon les éléments rapportés par la collectivité, le ministère public aurait également émis des réserves et demandé que le dossier soit retiré du rôle afin que la question relative



aux décrets puisse être examinée plus clairement.

Le délibéré est finalement renvoyé au 26 mars 2026.

Ce jour-là, deux décisions viennent bouleverser l'équilibre du contentieux. Par le jugement n°065/FD/26, le Tribunal administratif du Littoral rétracte son jugement n°255/FD/20 du 17 septembre 2020, qui avait constaté la nullité d'ordre public du titre foncier n°34947/W.

Dans le même temps, par le jugement n°067/FD/26, la juridiction constate la nullité de plein droit du titre foncier n°19748/WB établi le 28 mars 2023 au profit de la Collectivité villageoise de Nkolmbong, représentée par INIH Mathieu.

Ces deux décisions redistribuent les cartes d'un contentieux qui semblait pourtant avoir évolué en faveur de la collectivité villageoise au fil des précédentes décisions judiciaires.

Les motivations du juge toujours attendues

À Nkolmbong, l'heure n'est donc pas à l'abandon. La collectivité entend poursuivre les procédures susceptibles de lui permettre de préserver ses droits et surtout de comprendre les fondements de la nouvelle décision judiciaire.

Elle affirme notamment ne pas disposer, à ce jour, de l'expédition du jugement du 26 mars 2026, ce qui ne lui permettrait pas encore de prendre connaissance des motivations précises du tribunal et, le cas échéant, d'envisager un pourvoi en cassation.

La CUD, de son côté, s'appuie notamment sur les extraits du plumitif pour faire valoir les décisions rendues en sa faveur.

Au-delà de la bataille procédurale, une question récurrente demeure au cœur des interrogations de la collectivité : celle de l'authenticité et de la valeur juridique des deux décrets ayant servi de base à l'immatriculation initiale.

Depuis plusieurs années, la Collectivité villageoise de Nkolmbong affirme demander à la CUD, en même temps que les autorités administra-

tives concernées, la production des originaux de ces actes. Elle soutient que les documents utilisés pour établir le titre foncier n°34947/W étaient des photocopies et s'interroge sur la possibilité juridique d'établir un titre foncier sur la seule base de copies non authentifiées par une autorité compétente.

La collectivité établit un lien direct entre cette question et les décisions judiciaires antérieures, notamment l'arrêt de la Cour suprême de 2014 et le jugement du Tribunal administratif du Littoral de 2020.

Derrière la terre, les enjeux du bail chinois

Mais derrière les procédures, les titres fonciers et les recours se profile un autre enjeu, de nature économique.

La bataille porte également sur le contrôle du site occupé par une entreprise chinoise, China Road and Bridge Corporation Cameroon Office, et sur les revenus générés par le bail emphytéotique conclu avec la Communauté urbaine de Douala en 2014.

Selon la Collectivité villageoise de Nkolmbong, la CUD aurait pris possession du site dès 2004 en s'appuyant sur les deux décrets du 8 juillet 2002. Or, ces actes ont été annulés par la Cour suprême en 2014. C'est précisément après cette décision que, toujours selon la collectivité, la Communauté urbaine aurait conclu le bail emphytéotique avec la société chinoise.

Le contrat, d'une durée de 25 ans, porte sur une superficie de 4 hectares, 51 ares et 60 centiares. Il prévoit, d'après les éléments communiqués par la collectivité, le paiement d'un loyer annuel de 9,6 millions de FCFA.

Un montant que Nkolmbong estime devoir être mis en perspective avec les valeurs prévues par la mercuriale applicable dans cette partie de Douala IIIe.

La correspondance adressée le 15 novembre 2016

par China Road and Bridge Corporation Cameroon Office à la Collectivité villageoise de Nkolmbong constitue, à cet égard, un autre élément avancé par cette dernière. En réponse à une sommation qui lui avait été servie, la société chinoise aurait indiqué être disposée à collaborer avec la collectivité si les procédures judiciaires en cours aboutissaient en sa faveur.

Un contentieux loin d'être clos

Derrière la querelle de propriété se joue donc bien davantage qu'une simple succession de procédures administratives. Le dossier touche à la sécurisation du patrimoine foncier d'une communauté villageoise, à la validité d'actes administratifs, à la régularité de titres fonciers et, potentiellement, au contrôle des revenus tirés de l'exploitation d'une parcelle occupée par un opérateur chinois.

Après dix-sept années de procédures, les deux parties semblent plus que jamais déterminées à défendre leurs positions.

Pour la Collectivité villageoise de Nkolmbong, l'objectif demeure la reconnaissance de ses droits fonciers et la clarification définitive de l'origine juridique du patrimoine disputé. Pour la Communauté urbaine de Douala, les dernières décisions judiciaires constituent un nouveau levier dans une bataille qu'elle poursuit depuis plusieurs années.

Une chose paraît désormais certaine : loin d'avoir fermé le dossier, les décisions du 26 mars 2026 pourraient ouvrir un nouveau chapitre judiciaire. La prochaine bataille se jouera notamment autour des motivations des jugements, des éventuels recours et de la question persistante de l'authenticité des actes à l'origine du titre foncier initial.

Le feuilleton Nkolmbong-CUD est donc loin d'avoir livré son dernier épisode.

Victor NDOKI

■ Douala 2ème

La solidarité communale au secours des personnes vulnérables

La commune d'arrondissement de Douala 2ème a renouvelé, jeudi 13 août 2026, son opération annuelle d'accompagnement des personnes handicapées et indigentes. Une vingtaine de bénéficiaires ont reçu des aides financières destinées à soutenir leurs projets et à améliorer durablement leurs conditions de vie.

La solidarité locale s'est une nouvelle fois exprimée à Douala 2ème. Dans la salle des actes de la mairie, une cérémonie a réuni, le 13 août 2026, des personnes handicapées et indigentes venues recevoir un appui de la commune. Une initiative portée par la municipalité sous l'impulsion de Madame le Maire, Me Denise Fampou, qui entend faire de l'action sociale un instrument concret de lutte contre la précarité.

Présidée par Madame Alphonsine Olounou, première adjointe au maire, la cérémonie a permis de remettre des aides comprises entre 75.000 et 150.000 francs CFA, selon la situation et les besoins de chaque bénéficiaire. Au total, environ 21 personnes ont été retenues pour cette édition.

Mais à Douala 2ème, l'attribution de ces appuis ne relève pas d'une simple distribution de secours. La commune s'appuie sur des critères précis pour identifier les bénéficiaires. Il faut notamment résider dans l'arrondissement de Douala 2ème, être effecti-



vement en situation de handicap, exprimer un besoin réel et présenter un projet susceptible de bénéficier de l'accompagnement communal.

Des bénéficiaires identifiés sur le terrain

La municipalité ne s'arrête d'ailleurs pas à l'examen des dossiers. Une équipe de la mairie descend sur le terrain afin de procéder aux vérifications nécessaires, notamment sur la situation des demandeurs et la réalité des projets présentés. Cette démarche vise à s'assurer que les ressources

mobilisées par la commune répondent effectivement aux besoins des personnes ciblées.

«*Notre but est de voir si l'appui que nous apportons à ces concitoyens impacte réellement leur vie. C'est pour cela que nous interrogeons leur projet et nous les suivons*», a expliqué Madame Alphonsine Olounou.

Cette approche traduit une volonté de dépasser la logique du secours ponctuel. En privilégiant des projets et en assurant un suivi des bénéficiaires, la commune cherche à transformer l'aide financiè-

re en un véritable levier d'autonomisation. L'objectif est d'aider les bénéficiaires à retrouver progressivement une capacité d'initiative et une plus grande indépendance.

Une politique sociale inscrite dans la durée

L'opération n'est pas une action isolée. La mairie de Douala 2ème mène cette campagne chaque année, confirmant ainsi son inscription dans la durée au sein de la politique sociale de la commune. Au fil des éditions, ce rendez-vous est devenu un mécanisme ré-

gulier d'accompagnement des personnes les plus fragiles de l'arrondissement.

Pour les bénéficiaires, les sommes reçues constituent certes une réponse matérielle à des difficultés concrètes. Mais leur portée dépasse le montant de l'aide. Elles traduisent aussi la reconnaissance, par la collectivité, de situations de vulnérabilité qui nécessitent une attention particulière.

Visiblement émus, plusieurs bénéficiaires ont exprimé leur reconnaissance à Madame le Maire Denise Fampou, saluant la constance avec laquelle la municipalité maintient cette initiative. Pour eux, le renouvellement annuel de cette opération constitue un signe que les personnes handicapées et indigentes occupent une place dans les priorités de l'action publique locale.

À travers cette politique, Douala 2ème entend ainsi promouvoir une solidarité de proximité, fondée à la fois sur l'écoute, l'identification rigoureuse des besoins, le soutien aux initiatives et le suivi des bénéficiaires. Au-delà de la remise des enveloppes, la municipalité cherche à faire de l'accompagnement social un moyen de restaurer la confiance et de favoriser l'inclusion.

Dans cet arrondissement cosmopolite de la capitale économique, la vulnérabilité ne devrait donc pas conduire à l'exclusion. Avec ce rendez-vous annuel, la commune de Douala 2ème affirme sa volonté de maintenir la solidarité au cœur de son action municipale et d'apporter, autant que possible, une réponse concrète aux difficultés des plus fragiles.

Victor NDOKI



■ Douala 2ème

Me Denise Fampou accélère la modernisation de la commune

De nouveaux équipements collectifs prennent progressivement forme dans l'arrondissement, sous l'impulsion d'une municipalité qui entend inscrire durablement son action dans la transformation du cadre de vie.

À Douala 2ème, la modernisation de la commune se lit désormais à travers les chantiers qui essaient dans plusieurs quartiers. Lundi 10 août 2026, Me Denise Fampou a une nouvelle fois quitté les bureaux de la mairie pour le terrain. Accompagnée de ses collaborateurs, la maire a effectué une visite de suivi de plusieurs projets structurants, tout en allant à la rencontre des populations directement concernées.

Du Monument de l'Indépendance à la Cité Municipale, en passant par le Marché de la Gare, cette descente traduit une démarche devenue constante pour l'édile : suivre personnellement l'évolution des réalisations et s'assurer que les projets engagés répondent aux ambitions de transformation de Douala 2ème.

Des infrastructures qui redessinent la commune

Au Monument de l'Indépendance, les travaux de construction et d'embellissement progressent de manière satisfaisante. Le site emblématique prend progressivement une nouvelle allure, avec l'ambition d'en faire un espace à la hauteur de sa portée symbolique et de son importance dans le paysage urbain de l'arrondissement.

La même dynamique est perceptible à la Cité Municipale. Ici, le Bloc Administratif, présenté comme l'un des fleurons du programme d'infrastructures de la municipa-



lité, est en phase de finition. Par son architecture et ses fonctionnalités, cet équipement vient renforcer la capacité de la commune à disposer d'un cadre administratif moderne et adapté à ses missions.

Ces réalisations illustrent surtout la volonté infatigable de Me Denise Fampou de doter Douala 2ème d'infrastructures collectives résolument modernes. Au-delà des ouvrages, l'enjeu est de construire une commune capable d'offrir à ses habitants des équipements publics de qualité, tout en améliorant progressivement son image et son at-



tractivité.

Salubrité et responsabilité collective

Au Marché de la Gare, la visite municipale a pris une autre dimension. Les échanges avec les commerçants ont porté sur les exigences d'hygiène et de salubrité, mais également sur la nécessité de lutter contre le désordre urbain.

Pour la municipalité, la transformation de Douala 2ème ne saurait reposer uniquement sur les investissements publics. Elle implique également l'adhésion des populations et des acteurs économiques aux règles qui permettent de préserver les espaces aménagés et d'améliorer durablement le cadre de vie.

À travers cette présence régulière sur le terrain, Me Denise Fampou entend ainsi maintenir le cap d'une politique municipale fondée sur des réalisations concrètes. Une ambition qui se décline dans les infrastructures, l'aménagement urbain, la salubrité et l'amélioration des services aux populations.

À Douala 2ème, les chantiers en cours racontent donc plus qu'une simple succession de travaux. Ils témoignent d'une vision municipale qui veut faire de l'arrondissement une commune moderne, mieux structurée et dotée d'équipements collectifs à la hauteur des attentes de ses habitants. Une commune où la transformation ne se proclame pas, mais se construit progressivement, ouvrage après ouvrage.

VN

■ Nkongsamba 2ème

Patrice Samen mobilise les troupes et promet l'eau potable à chaque foyer

La perspective des élections législatives et municipales de 2027 se prépare déjà sur le terrain à Nkongsamba 2ème. Réunis le 13 août 2026 à l'hôtel de ville, les responsables locaux du RDPC ont été appelés à resserrer les rangs autour des idéaux du président national Paul Biya. Le maire Patrice Samen, qui entend défendre le bilan de l'exécutif municipal, a également dévoilé de nouvelles ambitions pour les populations, au premier rang desquelles l'accès généralisé à l'eau potable.

La salle des Actes de la mairie de Nkongsamba 2ème a pris, jeudi 13 août, des allures de quartier général politique. Autour du maire Patrice Samen, président de la section RDPC du Mounjo Nord 2, se sont retrouvés les présidents des bureaux de sous-sections ainsi que les membres des bureaux des sections RDPC, OFRDPC et OJRDPC. Une rencontre à huis clos consacrée à la restitution des travaux de la réunion tenue quelques jours auparavant avec le ministre Lejeune Mbella Mbella, chef de la Délégation permanente départementale du Comité central du RDPC pour le Mounjo.

Au-delà du compte rendu, l'enjeu était clairement affiché : transmettre les orientations du Comité central et préparer, dès maintenant, la bataille politique de 2027. Patrice Samen a invité les responsables locaux du parti à reprendre contact avec les populations et à faire connaître les réalisations de l'équipe municipale depuis 2020.

Défendre un bilan et porter les ambitions

Dans son intervention, le président de section a appelé ses camarades à parler davantage des réalisations municipales. Routes et ponts construits ou aménagés, amélioration des voies de communication, éclairage public et actions en faveur de la jeunesse constituent, selon lui, autant d'éléments permettant de défendre l'action de l'exécutif municipal.

L'occupation de la jeunesse pendant les vacances en fournit une illustration. La municipalité a engagé un



vaste programme de stages de vacances annoncé au bénéfice de 1.000 jeunes. Une initiative qui traduit la volonté de l'équipe municipale de ne pas limiter son action aux infrastructures, mais de répondre également aux préoccupations sociales et économiques des populations.

Le maire nourrit par ailleurs une ambition de plus grande portée : connecter chaque maison de l'arron-

dissement au réseau de la Camwater dans les prochains mois. Une promesse qui place l'accès à l'eau potable au cœur des prochaines priorités de la municipalité.

À cette perspective s'ajoute l'accompagnement annoncé de 1.000 conducteurs de motos-taxis pour l'obtention du permis de conduire, autre volet d'une politique municipale présentée comme résolument tournée vers l'amélioration des conditions

de vie et l'insertion des jeunes.

«Fin de la récréation»

Sur le terrain politique, le mot d'ordre était tout aussi explicite. Patrice Samen a appelé les militants à «resserrer les rangs» et à aller à la rencontre des populations pour expliquer les actions conduites par la municipalité. L'objectif est de transformer le bilan local en argument électoral et de préparer, sans at-

tendre l'ouverture officielle de la campagne, les échéances législatives et municipales de 2027.

Le maire de la ville, Frédéric Nzoki Epoh, vice-président du bureau de la section, ainsi que le conseiller régional Thomas Wandji ont, eux aussi, exhorté les militants à tirer les leçons de l'élection présidentielle de 2025. Ils les ont invités à mener un travail de proximité, dans les familles, les communautés, les lieux de travail et les différents espaces de rencontre, afin de présenter aux citoyens les projets et les réalisations du RDPC.

L'ambition affichée est de parvenir à une victoire nette du parti en 2027 et, dans la foulée, de permettre à l'exécutif municipal actuel de poursuivre les chantiers engagés à Nkongsamba 2ème.

Pour Patrice Samen, le temps de l'attentisme est donc révolu. À près d'un an des prochaines élections, le président de section entend mettre ses troupes en ordre de bataille. La «fin de la récréation» est sifflée : chaque militant est désormais appelé à prendre sa part dans le travail de terrain.

Entre bilan à défendre et nouveaux engagements à concrétiser, le maire de Nkongsamba 2ème entend ainsi faire de la prochaine échéance électorale le prolongement politique d'une action municipale dont il veut convaincre les populations de la pertinence. L'eau potable pour chaque foyer, l'accompagnement de la jeunesse et la poursuite des investissements dans les infrastructures constituent désormais les principaux marqueurs de cette ambition.

Flaubert KAMGA

■ GETEC 2026

La SONARA s'engage aux côtés du génie étudiant

Partenaire majeur de la 8ème édition du Salon du Génie et Talent de l'Étudiant Camerounais (GETEC), tenue du 10 au 14 août à Yaoundé, la SONARA a placé l'éducation, l'innovation et l'accompagnement de la jeunesse au cœur de son engagement citoyen. À travers des échanges directs avec les étudiants, le fleuron national du raffinage a également fait connaître ses missions et les enjeux de sa réhabilitation et de sa modernisation.

Pendant cinq jours, la Place de l'Indépendance de Yaoundé s'est muée en vitrine du savoir-faire de la jeunesse universitaire camerounaise. Pour cette 8ème édition du Salon du Génie et Talent de l'Étudiant Camerounais, les établissements d'enseignement supérieur publics et privés ont rivalisé de créativité pour présenter des projets, innovations et travaux de recherche susceptibles de contribuer au développement du pays.

Placée sous le thème «L'Université entrepreneuriale au cœur de la SND30 : propulser le génie des étudiantes et des étudiants vers la normalisation industrielle et l'émergence de champions nationaux», la rencontre entendait franchir un cap. Il ne s'agissait plus seulement de mettre en lumière les talents des étudiants, mais de favoriser leur passage de l'idée au projet, puis du projet à l'entreprise.

De l'amphithéâtre à l'entreprise

Cette orientation traduit la volonté de rapprocher davantage l'université du monde économique. À travers le GETEC 2026, l'entrepreneuriat étudiant s'est ainsi imposé comme l'un des leviers de la transformation du système universitaire camerounais vers un modèle davantage connecté aux besoins de l'économie nationale.

La cérémonie officielle était présidée par le ministre d'État, ministre de l'Enseignement supérieur, Grand Chancelier des Ordres académiques, S.E. Professeur Jacques Fame Ndongo. À ses côtés se trouvaient notamment S.E.M. Ibrahim Talba Malla, mi-



nistre des Marchés publics, et S.E.M. Basiliking III Achille, ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie sociale et de l'Artisanat, ainsi que des responsables de l'administration centrale, des recteurs d'universités, des personnalités et différents partenaires de l'événement.

La philosophie de cette édition reposait sur trois axes majeurs : valoriser, accompagner et immerger.

Valoriser, d'abord, en of-

frant une visibilité aux innovations technologiques, économiques et scientifiques conçues par les étudiants. Accompagner, ensuite, en mettant en relation les jeunes porteurs de projets avec des partenaires susceptibles de leur apporter financement, expertise ou débouchés. Immerger, enfin, en réunissant une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur publics et privés autour de leurs travaux de laboratoi-

re et de leurs réalisations.

La SONARA aux côtés de la jeunesse innovante

Parmi les partenaires ayant apporté leur soutien à cette dynamique, la Société nationale de raffinage (SONARA) s'est particulièrement illustrée. Sponsor du GETEC 2026, l'entreprise a choisi de s'associer à cette célébration du génie étudiant, confortant ainsi son positionnement d'entreprise citoyenne engagée

dans les problématiques de développement national.

À travers ce partenariat, la SONARA inscrit son action dans l'un des axes importants de sa responsabilité sociale : le soutien à l'éducation, à la formation et à l'innovation. Une démarche qui permet également à l'entreprise de maintenir un lien direct avec une jeunesse appelée à constituer, demain, une partie essentielle du tissu entrepreneurial et industriel camerounais.

Le stand de la SONARA a ainsi constitué un espace d'échanges privilégiés avec les étudiants. Questions, préoccupations et discussions ont permis aux jeunes visiteurs d'échanger directement avec les professionnels de l'entreprise, de mieux cerner ses missions et de comprendre les enjeux qui entourent son activité.

Ces échanges ont également permis de lever davantage le voile sur les perspectives liées à la réhabilitation et à la modernisation de la SONARA, fleuron historique de l'économie nationale. Pour les étudiants, l'occasion était donc double : découvrir une entreprise stratégique et mieux appréhender les mutations qui se dessinent dans le secteur du raffinage et, plus largement, dans l'industrie camerounaise.

Au-delà de l'exposition des talents, le GETEC 2026 aura ainsi posé une question essentielle : comment faire de l'université un véritable incubateur de solutions, d'entreprises et de champions nationaux ? À travers la mobilisation des établissements universitaires, des pouvoirs publics et du secteur privé, la réponse semble désormais s'inscrire dans une logique de rapprochement entre savoir, innovation, entrepreneuriat et industrialisation.

Roudolphe EYAMBE



BONANDAM COMPANY AND DEVELOPMENT

HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT - IMPORT / EXPORT - COMMERCE GÉNÉRAL
RESTAURATION - BTP - PRESTATION DE SERVICES

Le Service toujours impeccable chez nous



NOS PRESTATIONS

Nettoyage et Entretien des Bureaux

Nous mettons à disposition des entreprises et residences des espaces saints et securisés naturellement parfumés. on peut citer: entretien des bureaux, materiel et mobilier, remise en état de propreté, ravalement des immeubles, nettoyage des facades interieures et exterieures (carreaux, vitres, marbres, etc.)

Lutte anti-vectorielle ou 3D=Désinfection, Désinfection et Dératisation

Il s'agit ici de lutter contre les nuisibles, virus, bacteries, cafards, insectes, moustiques, lézards, serpents, rongeurs de toute espèce très souvent porteurs de maladies

Creation et Entretien des Espaces verts

Entretien des jardins ou d'espaces verts privés ou publics favorisant ainsi les échanges dans un cadre naturel pittoresque et agréable

Traitement phytosanitaire

Les traitements phyto-sanitaires sont l'action de traiter les cultures dans le but de reduire le developpement des maladies et des parasites

Fumigation des denrhées alimentaires stockées

Cette action consiste à éliminer les parasites des céréales (riz, orge, avoire, blé, maïs, sorgho et soja), épices, fruits secs et herbes.



PLUS D'INFOS

+237 699 546 128

Mail:bonadamcd@gmail.com
Situé à Douala Deido Baneteki